



7ème BIKE AND RUN Jean BOUDARD

REGLEMENT DE L'ÉPREUVE



Article 1 : Les épreuves

Le club de l'EAC Triathlon organise le dimanche 15 janvier 2017, une épreuve sportive intitulée *Bike and run Jean BOUDARD*.

Le bike and run consiste à enchaîner de la course à pied et du VTT par équipe de 2 avec un seul vtt.

Les distances des courses enfants respecteront le règlement FFTRIathlon en vigueur. Le départ de la course sera donné à 11h au gymnase du Canada pour les enfants (poussins, pupilles et benjamins).

Le départ sera donné à 13h30 pour les minimes, cadets, juniors et adultes, pour une distance maximum de 14 km. Le parcours se déroulera dans le massif de la forêt d'Evreux. La distance est approchée, l'organisateur se réserve le droit de la modifier, ainsi que le parcours.

Article 2 : les inscriptions

L'épreuve est ouverte à tous, licenciés et non licenciés, avec obligation pour les mineurs de présenter une autorisation parentale.

Les athlètes licenciés FFTRI « en compétition » ainsi que les licenciés FFTRI licence dirigeant ou accueil doivent obligatoirement présenter leur licence avec le bulletin d'inscription.

Les concurrents non licenciés FF Tri, tout comme les détenteurs d'une licence loisir ou dirigeant, devront joindre la copie d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition datant de moins d'un an. L'organisation souscrita pour eux à un «pass-compétition» auprès de la F.F. de Triathlon.

La date limite des inscriptions par courrier est fixée au 11 janvier 2017, et par internet au samedi 14 janvier 2017 à 12h. Les droits d'inscriptions restent acquis en cas de désistement.

Le dossier complet (bulletin d'inscription + licence ou certificat médical + chèque à l'ordre de l'EAC Triathlon) est à envoyer à **Maryvonne AVELOT 6 rue Léo Lagrange 27000 EVREUX**

Pour tout renseignement : 06 10 76 01 01 ou mail : infotri@evreuxactri.com

Pour le développement durable, il est souhaitable de s'inscrire en ligne sur : evreuxactri.com

Article 3 : principe du Bike and Run

Le B&R consiste à enchaîner la course à pied et le VTT par équipe de 2 en ne disposant que d'un seul vélo.

Les relais entre co-équipiers sont libres, les équipiers n'ont pas obligation d'être unis tout au long du parcours, sauf au passage des points de contrôle et l'arrivée qui devront être franchis ensemble.

Le port du casque homologué, coque rigide et sanglé, est obligatoire pour les 2 co-équipiers pour la totalité de l'épreuve. Tous les concurrents devront obligatoirement assister au briefing d'avant course.

Article 4 : Développement durable

Notre épreuve est Label Développement Durable. Un concurrent qui ne respecte pas le site (jet de détritus, passage dans un lieu protégé non autorisé) pourra être disqualifié. Une zone de propreté est mise en place.

Article 5 : les équipes

La composition des équipes reste libre, pouvant être masculine, féminine ou mixte.

Les équipes enfants doivent être constituées d'enfants appartenant à la même catégorie d'âge, ou au maximum de deux catégories d'âges successives (poussin et pupille / pupille et benjamin / benjamin et minime / minime et cadet / cadet et junior).

Une équipe composée de licenciés de catégories d'âges différentes sera classée dans la catégorie censée être la plus performante

Equipiers	Minime	Cadet	Junior	Senior	Vétéran
Minime	Equipe classée Minime	Equipe classée Cadet			
Cadet	Equipe classée Cadet	Equipe classée Cadet	Equipe classée Junior		
Junior		Equipe classée Junior	Equipe classée Junior	Equipe classée Senior	Equipe classée Senior
Senior			Equipe classée Senior	Equipe classée Senior	Equipe classée Senior
Vétéran			Equipe classée Senior	Equipe classée Senior	Equipe classée Vétéran

Article 6 : les distances de course (distances approximatives) :

Epreuve	Catégories d'âge	Distance	Horaire départ
J 6-9	Mini-poussins et Poussins	2 tours (2,7 km)	11h
J 8-11	Pupilles	3 tours (3,6 km)	11h
J 10-13	Benjamins	4 tours (4,5 km)	11h
J14-19	Minimes	6,8 km	13h30
XS	Cadets	10,4 km	13h30
S	Juniors, séniors et vétérans	14 km	13h30

Article 7 : les inscriptions (+ 4€ par équipe le jour de l'épreuve pour les juniors, séniors et vétérans)

- 15 € par équipe (2 licenciés FF Tri)
- 21 € par équipe (non-licenciés FF Tri, inclus le pass-compétition)
- 18 € par équipe (1 licencié FF Tri et 1 non-licencié FF Tri, inclus le pass-compétition)
- 10 € par équipe minimes, cadets et jeunes

Article 8 : les horaires

10h : Ouverture de l'inscription et du retrait des dossards enfants

11h : Départ des courses enfants (10h45 : briefing)

11h30 : Ouverture des inscriptions et retrait dossards course de l'après-midi

12h : Remise des récompenses enfants

13h30 : Départ des courses adultes, minimes et cadets (13h15 briefing)

Après la course : Résultats et remise des trophées

Article 9 : les classements *Tous les résultats sur evreuxactri.com*

Un classement scratch général, puis un classement par catégorie. Seront récompensés les 3 premières équipes du scratch (Homme, Femme, Mixte) et la 1^{ère} de chaque catégorie (Homme, Femme, Mixte).

Article 10 : droit à l'image

Chaque coureur (ou représentant du coureur lorsque celui-ci est mineur) autorise l'organisation du B&R à utiliser toutes les images sur lesquelles il pourrait être identifié dans le cadre des documents promotionnels et publicitaires nécessaires pour les années suivantes.

Article 11 : responsabilité

L'organisation est couverte par une police d'assurance Responsabilité Civile.

Vu la nature de l'épreuve, les difficultés d'accès au parcours et le temps d'intervention ne pourront être retenus pour un recours contre l'organisation ;

L'organisation n'est pas responsable des vols de matériel qui pourraient intervenir sur le site ou sur le parcours.

Article 12 : conditions générales

Le déroulement des épreuves s'effectuera suivant la réglementation sportive de la Fédération Française de Triathlon en vigueur.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier ou d'annuler l'épreuve en cas de force majeure. Aucun remboursement ne sera effectué.